

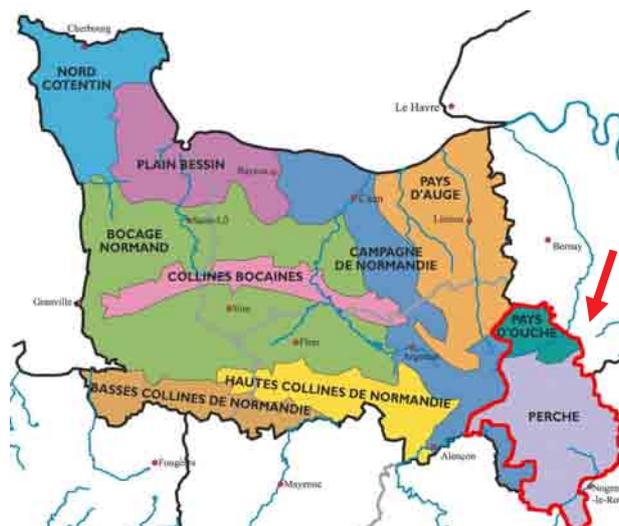
III.6 – PERCHE ET PAYS D'OUCHE

Régions forestières de l'Inventaire forestier national :

619 – Perche

272 – Pays d'Ouche

III.6.a – Les conditions naturelles



Cette région est constituée de deux entités identifiées par l'Inventaire Forestier National, qui s'étendent toutes deux hors du département de l'Orne :

- le **Pays d'Ouche** (région de L'Aigle, Ste Gauburge, St Evroult) dont les trois quarts se prolongent dans le département de l'Eure ;
- le **Perche**, au sud-est d'une ligne Crulay, Ste Gauburge, Le Mesle sur Sarthe, dont environ la moitié se prolonge dans l'Eure et Loir, la Sarthe et l'Eure.

Géologie, hydrographie et pédologie

Cette région est le château d'eau de l'Ouest, où naissent l'Eure, la Charentonne, la Risle, et l'Orne vers le nord, la Sarthe vers le sud. Les nuances de relief et l'écoulement des eaux seront des facteurs déterminants pour le choix des essences et la sylviculture. Il convient de veiller à bien cerner ces conditions naturelles.

Située en massif secondaire, la région est marquée par une fertilité très variée et souvent liée au relief. Le Pays d'Ouche est marqué par des sols lourds, argileux et hydromorphes, souvent dotés d'une couche de « grison » faite de graviers agglomérés par des sels ferreux, vers -40 à -60 cm. Le Perche est plus varié avec un plateau limoneux sur argile à silex, des pentes où affleurent les sables du Perche et des larges fonds de vallée à glauconie (argile verte). La tendance acide est majoritaire. Les sols sont difficiles mais le plus souvent fertiles.

Climat

Plus continental que le reste de la Basse Normandie, le climat du Perche et du Pays d'Ouche se singularise par des hivers plus froids, des gelées tardives fréquentes, des printemps courts et des étés plus secs, surtout dans la partie sud.

La pluviosité est de l'ordre de 700 à 800 mm par an, avec des écarts importants depuis 1975 et une tendance à la baisse.

Aptitudes forestières du Perche et du Pays d'Ouche

Le climat a des conséquences immédiates sur la qualité du chêne, essence majeure de la région : ces conséquences sont soit négatives, car certains hivers très froids engendrent des gélivures qui déprécient fortement la qualité du bois, soit positives, car la pousse de printemps est courte, ce qui

est bon pour le chêne qui a alors un bois de printemps moins important, ce qui concourt à donner un grain plus fin.

Les sols forestiers très variés confèrent aussi des potentialités intéressantes pour le chêne sessile sur les plateaux bien drainés. Mais sur les contreforts du Perche, principalement au nord et à l'est, beaucoup de sols hydromorphes, voire mouilleux, sont ingrats (Moussonvilliers, limite de l'Eure et Loir, forêt du Perche). La régénération naturelle y est difficile et c'est plutôt le chêne pédonculé qui s'installe, avec le sapin au nord.

Enfin, sur les sables pauvres qui affleurent sur certaines pentes, la réserve en eau est limitée et les potentialités sont faibles, surtout pour les feuillus. C'est le domaine de la lande à callune et bouleau. Là, les pins sont les mieux adaptés pour valoriser le terrain. Quand il y a présence d'argile dans le sable, le douglas permet une meilleure rétention de eau.

III.6.b – La place de la forêt dans l'espace rural

La forêt tient une place très importante avec un taux de boisement de 28 % dans le Pays d'Ouche et de 20 % dans le Perche. A part quelques grands massifs domaniaux (Bellême, Réno Valdieu, Perche), la forêt est privée à 85 %. Elle se situe essentiellement sur les plateaux et son existence est liée à l'histoire de la France et à celle des grandes abbayes (la Trappe, la Chartreuse du Valdieu, St Evroult). La qualité des ses chênes est reconnue et appréciée.

Traditionnellement, l'agriculture qui voisinait la forêt était la polyculture et l'élevage bovin et équin. Dans un passé récent, le développement de l'agriculture et le recul de l'élevage ont conduit à rechercher des issues pour les terres difficiles à cultiver. Le boisement a fait partie de ces solutions pour les pentes sableuses du Perche, plus rarement pour les terrains humides du Pays d'Ouche qui ont fait l'objet d'un plan de drainage régional.

Toutefois, cette place importante de la forêt ne se reflète pas dans l'économie forestière qui est plus modeste. A part Bellême, Mortagne et Orgères, il y a peu de centres importants de transformation du bois. Le chêne de qualité est souvent exporté hors de la région. Transformé ailleurs, il n'apporte ni place pour la main d'œuvre locale, ni valeur ajoutée pour la région.

III.6.c – Les peuplements forestiers

Les essences présentes et leur comportement : recommandations

- **FEUILLUS** (90 % du volume sur pied)

Les **chênes**, largement majoritaires (59 %) se répartissent en 7/10 de rouvre et 3/10 de pédonculé dans le Perche, alors que le pédonculé est prépondérant dans le Pays d'Ouche (6/10). Ils se mélangent assez peu, le pédonculé occupant les dépressions humides et le rouvre s'appropriant les stations plus sèches. Leur bois convient aux mêmes usages.

La qualité du chêne est très appréciée dans cette région, même si dans certains cantons le taux de gélivure est assez important. Le chêne reste l'essence phare de cette région. Il se régénère relativement facilement et les sols lui conviennent, sauf peut-être les plus extrêmes (secs ou humides). Dans le Pays d'Ouche, le chêne est souvent associé au sapin pectiné qui gaine son tronc et auquel il fournit un abri favorable à sa régénération.

Le **hêtre** est surtout en Pays d'Ouche l'essence émergente. Dans le Perche, il est traditionnellement concurrent du chêne. Dans le cas où le chêne est médiocre, ce peut être une essence de substitution si la station est bien pourvue en eau. Il convient alors de lui donner de l'espace et de l'exploiter plus tôt que le chêne. Attention toutefois, il est beaucoup moins plastique que le chêne quant au climat. Dans le sud du Perche, l'hygrométrie faible de l'air peut lui être néfaste en période estivale, surtout sur station sèche.

Outre le **bouleau** (6 %), essence d'accompagnement, le **châtaignier** mérite une mention particulière, car il est bien adapté au Perche sur les pentes bien drainées. C'est cependant un arbre fragile car sensible à des maladies des racines et de l'écorce, capables de le faire disparaître ou de lui créer de forts dommages.

Parmi les feuillus divers, notons l'**alisier torminal** et le **merisier** qui se comportent bien dans les stations fraîches et bien drainées. Les jeunes peuplements de **chêne rouge d'Amérique** présentent actuellement une bonne croissance, mais il n'y a pas le recul suffisant pour porter un jugement de valeur. Le **charme** peut fort bien accompagner le chêne, il donne un des meilleurs bois de feu. Quant au **robinier**, il est assez plastique et capable de fournir, en taillis, du piquet très durable et, en futaie, un bois dur de grande qualité.

- **RESINEUX** (10 % du volume sur pied)

Le **sapin pectiné** déjà évoqué avec le chêne compte pour moins de 3 % mais c'est une essence bien adaptée à certaines stations difficiles du Pays d'Ouche. Il est aussi présent en bouquets disséminés dans la plupart des massifs percheros. En cas de plantation, le sylviculteur attachera une importance toute particulière au choix de la région de provenance, en préférant la région AAL101-Normandie à toute autre origine : en effet, le sapin pectiné normand est, par sa localisation en plaine, est une particularité unique et fait partie du patrimoine local. La préservation et la conservation de cette ressource génétique est un enjeu important de la région (cf. § III.6.d).

Le **pin sylvestre** occupe avantagement les stations pauvres, sèches ou humides de toute la région.

Le **douglas** (2 %) est ici très discret, le climat ne lui semble pas très favorable. Il est à réserver aux stations fraîches et bien drainées.

Le **pin laricio** apparaît convenir sur les pentes où affleurent les sables du Perche. Dans le Pays d'Ouche, seules les stations sèches lui conviennent.

Les **épicéas** peu présents ne sont pas recommandés compte tenu de leur sensibilité au vent, aux maladies et aux ravageurs

Les types de peuplements et les modes de gestion préconisés

La sylviculture régionale est orientée vers la production de bois d'œuvre de qualité. Deux grandes catégories de peuplements se partagent le paysage local :

- Les **futaies** :
 - la futaie, issue de plantation résineuse des années 60, feuillue ou résineuse des années 80 et 2000 ; elle est souvent composée d'une seule essence, mais le mélange est une tendance qui se développera probablement ;
 - la futaie issue du taillis et du taillis-sous-futaie, qui ont évolué vers la futaie régulière ou irrégulière par conversion.

L'ensemble des futaies représente le quart de la surface des peuplements. Ce mode de traitement est encore appelé à s'étendre car c'est celui qui donne au chêne, essence dominante, la meilleure proportion de bois de qualité. Souvent la futaie régulière de

chêne domine, mais dans certains cas, avec le mélange sapin chêne, dans le Pays d'Ouche par exemple, la futaie irrégulière est plus adaptée. Elle permet alors de gérer à propos ces deux essences qui n'ont pas le même tempérament, ni le même rythme de croissance.

Certaines futaies feuillues converties depuis longtemps présentent des taches de régénération naturelle. Quelle conduite adopter ? Soit les ignorer si le peuplement en place est encore en pleine croissance, soit profiter de cette apparition et engager le renouvellement partiel ou total du peuplement, s'il est proche de la maturité.

Attention, l'apparition de semis ne doit pas être le prétexte pour réaliser les arbres qui les surplombent.

- **Le taillis avec réserves :**

Les deux tiers des peuplements feuillus sont encore traités en taillis avec réserves, mais ils évoluent progressivement vers la futaie.

Quand le chêne est dominant, des éclaircies de conversion restent le meilleur traitement à leur appliquer. Si le chêne y est en écrasante majorité, c'est le résultat de l'histoire forestière façonnée par l'homme (bonne capacité à rejeter contrairement au hêtre).

Le Hêtre tend à reprendre une place importante en sortant du sous-étage et en colonisant l'étage dominant en futaie régulière, en alimentant en permanence la classe semis des futaies irrégulières. La sagesse serait de favoriser un dosage du hêtre dans les peuplements probablement en augmentation par rapport à la situation actuelle. Mais, au regard du climat et à son évolution probable, le chêne rouvre, plus plastique, est mieux adapté. Une inversion de proportion à l'échelle de la région n'est pas souhaitable.

Quand d'autres essences sont plus présentes et de qualité (châtaignier, hêtre, sapin, feuillus divers), le traitement en taillis avec réserve ou en futaie irrégulière claire est approprié, car il favorise une bonne croissance et permet à la régénération naturelle d'exister.

Sur les stations hydromorphes du Pays d'Ouche, ces traitements irréguliers sont à encourager car ils évitent l'engorgement des sols et facilitent l'installation des semis ou des plants. Dans de telles conditions, il est recommandé d'éviter les coupes rases de grande envergure.

Le sapin de l'Aigle, très présent dans le Pays d'Ouche et nord du Perche, assure lui aussi un potentiel de renouvellement des futaies et des taillis avec réserves, par régénération naturelle. Toutefois, sa sensibilité aux épisodes secs implique pour lui un traitement qui lui assure un abri pour le semis, une protection latérale pendant sa croissance et un rempart contre le vent. Un traitement irrégulier et mélangé, avec du chêne pédonculé par exemple, lui est favorable.

Le **taillis** ne représente que 3 % des peuplements, mais il peut avoir de l'intérêt, en particulier le taillis de châtaignier, même si son maintien est de moins en moins économiquement justifié pour la production de piquets. Sa valorisation vers la futaie et la production de petits sciages est préconisée, tout en fournissant du piquet en produits d'éclaircie. Les taillis de bois blancs sur sol superficiels ou humides peuvent aussi être conservés à des fins cynégétiques ou paysagères.

III.6.d – Les autres enjeux particuliers à la région

En dehors de la production de bois, d'autres schémas de gestion peuvent avoir trait à la faune, la flore, l'environnement ou le paysage, généralement à titre secondaire mais parfois, localement à titre principal.

L'environnement et le paysage

La typicité du paysage du pays d'Ouche réside dans l'omniprésence du **sapin pectiné** dans le bocage et dans les boisements, mais toujours à une dose homéopathique qui correspond bien au constat de l'inventaire forestier. Cette image est à conserver si possible car elle est aussi une richesse patrimoniale de ce terroir : en effet, ce sapin pectiné « de plaine », appelé localement sapin de l'Aigle ou encore sapin de Normandie serait une relique glaciaire du sapin pectiné qu'on trouve habituellement en montagne. Aussi, au delà de la conservation du paysage, le sylviculteur veillera à conserver cette ressource génétique unique en utilisant pour ces plantations de sapin, des plants issus de graines récoltés dans les peuplements locaux (et non dans des peuplements montagnards, qui seraient sources de pollution génétique et, de toutes façons, moins bien adaptés à la Normandie).

Dans le Perche, la majeure partie de la région est incluse dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Perche. La région dans son ensemble est incontestablement propice à l'habitat secondaire et de loisir. La forêt contribue par sa seule présence à l'intérêt de la région.

Une série d'étangs, plus ou moins imbriqués dans la forêt, et de zones humides forestières constituent des milieux particuliers où l'avifaune est variée et riche. C'est un plus pour ces lisières forestières. Il convient de les entretenir.

La chasse

Le **cerf** est très commun dans les grand massifs forestiers domaniaux mais aussi dans les massifs privés de St Evroult, de Charencey et Longny. Ces massifs sont abondamment peuplés et même trop parfois si l'on en juge par les dégâts causés et par l'essaimage de ces populations vers d'autres massifs plus petits et isolés où le cerf provoque un véritable trouble de gestion. Sa présence y est difficilement compatible avec la faible capacité d'accueil de ces petites unités forestières. La chasse comme la protection des peuplements y sont plus que délicates.

On ne souhaite pas voir l'implantation du cerf là où il n'est pas historiquement présent.

Il est, dans les conditions actuelles, illusoire de prévoir des plantations non protégées ou sensibles aux abords des deux grands massifs à cerf que sont Saint Evroult et Longny-Charencey. Le châtaignier y est également sujet à écorçages. L'équilibre forêt gibier doit être recherché pour assurer l'intégrité de la forêt et sa capacité de régénération naturelle.

Le massif de St Evroult mérite une mention particulière. Cette forêt assise sur des sols très hydromorphes est peu productive. Depuis très longtemps, elle a été aménagée pour la chasse et supporte une très importante population de cerf, au point que l'apport cynégétique est déterminant pour l'équilibre financier de la gestion. Néanmoins il est nécessaire d'assurer le renouvellement des peuplements forestiers.

Le **chevreuil** qui est très présent sur la zone, entretient une pression forte sur le milieu forestier, ce qui nécessite vigilance et dispositions de protection.